



Explication sur une "petite perquisition"

Par **fléchette**, le **11/07/2011 à 18:23**

Bonjour, Ma petite fille qui vis chez moi a été à une soirée avec une copine, elle été mineur au mois de février 2011 elle a eu 18 ans le 24 mai 2011, pendant cette soirée 3 ou 4 jeux de DS et 1 de jeux de WII ont été volé. Le propriétaire a déposé plainte ma petite- fille m'en avait parlé. Je viens d'avoir la police au téléphone j'ai tout retourné dans la chambre de ma petite-fille je n'ai rien trouvé, ma petite-fille vient d'appeler le policier, il avait demandé quelle le rappelle pour qu'elle passe au commissariat . Il vient de lui dire il viendra faire une "petite perquisition", je pourrai avoir des conseils déjà que je ne n'ai jamais eu de perquisition le peu que j'ai, j'ai les factures de tout ,donc le mardi 18 je vais avoir "une petite perquisition "à 14h30 en plus elle ne vis plus chez moi elle est sur Paris chez son copain, elle va prendre le train pour pas que je sois seule je n'ai jamais eu de problème ni de vol, ni de drogue rien ,je n'ai aucun objet de valeur chez moi je touche que le smig, je n'ai jamais fait de prison, mon casier judiciaire est vierge, je l'ai fourni pour un travail, la j'ai vraiment besoin de conseils ,je n'ai pas les moyens de me payer un avocat, la je flippe

Par **edith1034**, le **11/07/2011 à 19:37**

D'abord il faut l'autorisation du juge sauf en cas de flagrant délit ce qui ne semble pas le cas vu votre description ensuite une perquisition n'est pas prévenue mais se fait par surprise sauf si vous êtes ministre. Ça ne semble pas le cas à vous lire le policier semble avoir envie de classer ce dossier au plus vite c'est votre intérêt à tous pour tout savoir sur les procédures pénales <http://www.fbis.net/recourspenaux1.htm>